

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1369

5 juillet 2007

### SOMMAIRE

Accipiter Holdings (Luxembourg) .....	65697	Lion-Intergestion .....	65680
AZ Electronic Materials Taiwan Holdings .....	65709	Malleza S.A. ....	65679
AZ Electronic Materials Taiwan Holdings .....	65709	M.A.P. Group S.A. ....	65710
BDO Tyburn Lane (Marburg) S. à r.l. ....	65678	Marco Belusa S.A. ....	65677
Bristol (Luxembourg), Sàrl .....	65709	MeesPierson Privileged Investors .....	65708
Canalux S.à r.l. ....	65678	Meridiam MC S.A. ....	65680
Carlo Gavazzi Impianti Luxembourg S.A. ....	65677	Mineta S.A. ....	65712
CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l. ....	65685	Neovalens .....	65712
Damovo II S.à r.l. ....	65687	New Aster S. à r.l. ....	65705
Damovo II S.à r.l. ....	65685	Prefin S.A. ....	65711
Elcamaro S.A. ....	65666	Privileged Investors .....	65686
Falsa Investments S.A. ....	65681	Privileged Investors .....	65705
GER LOG 5 S.A. ....	65679	Proditech S.A. ....	65710
Gorbio S.A. ....	65687	PVI Capital S.à r.l. ....	65687
Holter Investments S.A. ....	65708	Rodelux S.A. ....	65705
Inreca S.A. ....	65712	Shanna S.A. ....	65686
Kalkalit-Lux 3 S.à r.l. ....	65708	Socoges .....	65685
KINETIKA Luxembourg S.à r.l. ....	65680	Star Parks Lorraine Luxembourg S.à r.l. ....	65706
King's Cross Asset Funding 18 .....	65686	St Benoit Private Management S.A. ....	65676
		Tunistex S.A. ....	65694

**Elcamaro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.879.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of May.

Before Us M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ELCAMARO AKTIENGESELLSCHAFT or ELCAMARO COMPANY LIMITED, a company organised under the laws of Liechtenstein, having its registered office in FL-9490 Vaduz, (Principality of Liechtenstein), (here-after «the Company»).

The meeting is presided by Mr. Alain Thill, private employee, professionally residing in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary Ms. Françoise Hübsch, private employee, professionally residing in Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr. Christian Dostert, private employee, professionally residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Ratification of the decision taken by the Shareholders Meeting of the company ELCAMARO AKTIENGESELLSCHAFT, dated March 22nd, 2007 in Vaduz, (Principality of Liechtenstein), authorized on December 21st, 2006 by the Liechtenstein «Grundbuch- und Öffentlichkeitsregisteramt», deciding to transfer without discontinuity the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the inscription of the Company in the Trade and Companies' Register of Luxembourg;

2. Adoption of the Luxembourg nationality under the name of ELCAMARO S.A.;

3. Approval of the audit report on the Company's value and confirmation of the share capital at fifty thousand Euros (50,000.- EUR) represented by fifty (50) shares with a nominal value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each;

4. Amendment to the articles of incorporation as far as it could be necessary in order to adapt them to the Luxembourg legislation;

5. Decision to fix the registered office at 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

6. Acceptation of the resignation and discharge to the resigning directors of the Company;

7. Appointment of the new directors and statutory auditor and fixation of their term of duty;

8. Determination of transitory measures concerning the accounting year;

9. Determination of the accounting statement reference of the Company and confirmation of the carrying out of the transfer from Liechtenstein to Luxembourg in accordance with a necessary and perfect property and juridical continuity;

10. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

F) That the following documents have been submitted to the meeting:

- the minutes of the shareholders' meeting held in Vaduz on March 22nd, 2007, deciding the migration without discontinuity or loss of juridical personality from the Principality of Liechtenstein to the Grand-Duchy of Luxembourg;

- an excerpt issued by the Public Registry Office of Vaduz, Principality of Liechtenstein, (Öffentlichkeitsregister Liechtenstein) attesting the registration of the company under number FL-0001.056.983-8, recorded on November 14th, 1975;

- a certificate issued by the Public Register «Grundbuch- und Öffentlichkeitsregisteramt» of Vaduz, Principality of Liechtenstein, dated December 21st, 2006, proving the authorization of transfer from the Principality of Liechtenstein to the Grand-Duchy of Luxembourg, without dissolution, discontinuity or loss of the juridical personality, pursuant to the Liechtenstein article 234. Abs. 1 PGR.

- the balance sheet of the Company showing a situation as at December 7th, 2006.

All above mentioned documents initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The aggregate amount of the assets and liabilities of the corporation results from the before-said financial situation dated December 7, 2006.

A report issued by the independent auditor Mr Marc Muller, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, dated March 7, 2007, concludes as follows:

*«Conclusion*

En conclusion à mes travaux et conformément aux développements qui précèdent, ceux-ci me conduisent à formuler les observations suivantes quant à la transformation de la société ELCAMARO A. G. (Aktien Gesellschaft) de droit liechtensteinois en S.A. (Société Anonyme) de droit luxembourgeois.

La transformation de la société ELCAMARO en une S.A. (Société Anonyme) de droit luxembourgeois est prévue avoir lieu en début de l'année 2007.

L'examen du bilan de la société ELCAMARO qui servira de base à la transformation de la société en société anonyme de droit luxembourgeois s'est fait sur base de la situation comptable intermédiaire de la société au 7 décembre 2006.

Conformément à l'article 31-1 de la loi modifié du 10 août 1915, j'ai revu la valeur de l'apport à la société ELCAMARO consistant dans les actifs et passifs tiers de ELCAMARO A.G. (Aktien Gesellschaft) suivant la situation comptable intermédiaire de la société au 7 décembre 2006.

A mon avis, sur base de mes diligences, aucun fait n'est porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale au 7 décembre 2006 des capitaux propres apportés ne correspond pas au moins à un capital social d'EUR 50,000,- lors de la transformation de la société ELCAMARO en S.A. (Société Anonyme) de droit luxembourgeois.

Etabli à Luxembourg, le 7 mars 2007.»

The said report, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to ratify the decision taken by the Shareholders Meeting of the Company ELCAMARO AKTIEN-GESELLSCHAFT dated March 7, 2007, in Vaduz, (Principality of Liechtenstein), deciding to continue the Company as a company under the laws of Luxembourg and to inscribe the Company in the Trade and Companies' Register of Luxembourg.

The meeting decides as well to strike the Company off from the Public Registry Office of Vaduz, (Principality of Liechtenstein), (Öffentlichkeits-register Liechtenstein), as soon as the Company will be inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg.

*Second resolution*

The meeting decides that the Company adopts the Luxembourg nationality under the name of ELCAMARO S.A.

*Third resolution*

The meeting decides to approve the audit report about the value of the Company, issued by the independent auditor Mr Marc Muller, prenamed.

*Fourth resolution*

The meeting decides to amend the articles of association as far as it could be necessary in order to adapt them to the Luxembourg legislation and to give to these articles the following wording:

**Title I: Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1.** There exists a company in the form of a public liability company {société anonyme}, under the name of ELCAMARO S.A. (the «Company»).

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The principal purposes of the Company are transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions relating also to movable assets or real estate, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The registered seat of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

### **Title II: Social capital - Shares**

**Art. 5.** The Company has a subscribed share capital of fifty thousand Euros (50,000.- EUR), represented by fifty (50) shares with a nominal value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### **Title III: General meetings of shareholders - Decision of the sole shareholder**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 3rd Tuesday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical

characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### **Title IV: Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to

report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### **Title V: Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **Title VI: Accounting year - Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **Title VII: Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **Title VIII: Amendment of the articles of association**

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### **Title IX: Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Fifth resolution*

The meeting decides to fix the corporate seat at 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

##### *Sixth resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the resigning directors of the Company and to give them entire discharge for the period the Company was a Liechtenstein one.

##### *Seventh resolution*

The meeting decides to appoint as directors:

- a) Mr. Kalle Norberg, consultant, born in Tartu, (Estonia), on the 10th of May 1966, professionally residing in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
- b) Mr. Frédéric Muller, private employee, born in Luxembourg, on the 26th of November 1977, professionally residing in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
- c) Mr. Laurent Muller, private employee, born in Luxembourg, on the 22nd of March 1980, professionally residing in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

The meeting decides to appoint as statutory auditor:

The public limited company KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., with registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 95,849.

The mandates of the directors and the auditor shall end on the ordinary general meeting of shareholders of 2012.

##### *Eighth resolution*

Notwithstanding article 15, the first accounting year under Luxembourg legislation begins on the date of the present deed and ends on December 31st, 2007.

##### *Ninth resolution*

The meeting decides to specify that the financial accounts and balance sheet basis of the registered office transfer and consequent nationality change, audited by the public limited company established under the laws of Liechtenstein «Accurata Treuhand- und Revisions-Aktiengesellschaft», with registered office in FL-9495 Triesen, Landstrasse 11, (Principality of Liechtenstein), integrally corresponds to the start balance sheet and financial situation in Luxembourg.

The Company is transferred with all its assets and liabilities without qualification, without any change, new contribution or any profit or assets distribution, in a perfect patrimonial and juridical continuity.

#### *Statement*

The undersigned notary has stated that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 have been fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at three thousand one hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ELCAMARO AKTIENGESELLSCHAFT ou ELCAMARO COMPANY LIMITED, une société de droit du Liechtenstein, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, (Principauté du Liechtenstein), (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la société ELCAMARO AKTIENGESELLSCHAFT, datée du 22 mars 2007 à Vaduz, (Principauté de Liechtenstein), autorisée le 21 décembre 2006 par le «Grundbuch- und Öffentlichkeitsregisteramt» du Liechtenstein, décidant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise sous la dénomination de ELCAMARO;

3. Approbation du rapport du réviseur d'entreprises sur la valeur de la Société et fixation du capital à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune;

4. Modification des statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise.

5. Décision de fixer le siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6. Acceptation de la démission et décharge aux administrateurs démissionnaires de la société.

7. Nomination de nouveaux administrateurs et commissaire et détermination de la durée de leur mandat.

8. Détermination de dispositions transitoires en ce qui concerne l'exercice comptable.

9. Détermination de la situation comptable de référence de la société et confirmation de la réalisation du transfert du Liechtenstein à Luxembourg dans une nécessaire et parfaite continuité patrimoniale et juridique.

10. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

F) Que les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

- le procès-verbal de la réunion des actionnaires qui s'est tenue à Vaduz, le 22 mars 2007, décidant le transfert sans discontinuité ou perte de la personnalité juridique de la Principauté de Liechtenstein au Grand-Duché de Luxembourg;

- un extrait émis par le Registre Public de Vaduz, Principauté du Liechtenstein, (Öffentlichkeitsregister Liechtenstein) attestant l'immatriculation de la Société sous le numéro FL-0001.056.983-8, enregistrée le 14 novembre 1975;

- un certificat émis par le «Grundbuch- und Öffentlichkeitsregisteramt» de Vaduz, Principauté du Liechtenstein, daté du 21 décembre 2006, établissant l'autorisation du transfert de Vaduz au Luxembourg, sans dissolution, discontinuité ou perte de la personnalité juridique, conformément à l'article 234. Abs. 1 du PGR du Liechtenstein.

- le bilan de la Société présentant une situation au 7 décembre 2006. Tous les documents précités seront signés ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort de la situation financière précitée du 7 décembre 2006.

Un rapport émis par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Marc Muller, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll, daté du 7 mars 2007, présente la conclusion suivante:

*«Conclusion*

En conclusion à mes travaux et conformément aux développements qui précèdent, ceux-ci me conduisent à formuler les observations suivantes quant à la transformation de la société ELCAMARO A.G. (Aktiengesellschaft) de droit liechtensteinois en S.A. (Société Anonyme) de droit luxembourgeois.

La transformation de la société ELCAMARO en une S.A. (Société Anonyme) de droit luxembourgeois est prévue avoir lieu en début de l'année 2007.

L'examen du bilan de la société ELCAMARO qui servira de base à la transformation de la société en société anonyme de droit luxembourgeois s'est fait sur base de la situation comptable intermédiaire de la société au 7 décembre 2006.

Conformément à l'article 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, j'ai revu la valeur de l'apport à la société ELCAMARO consistant dans les actifs et passifs tiers de ELCAMARO A.G. (Aktiengesellschaft) suivant la situation comptable intermédiaire de la société au 7 décembre 2006.

A mon avis, sur base de mes diligences, aucun fait n'est porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale au 7 décembre 2006 des capitaux propres apportés ne correspond pas au moins à un capital social d'EUR 50.000,- lors de la transformation de la société ELCAMARO en S.A. (Société Anonyme) de droit luxembourgeois.

Etabli à Luxembourg, le 7 mars 2007.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée décide de ratifier la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la société ELCAMARO Aktiengesellschaft datée du 7 mars 2007 à Vaduz, (Principauté du Liechtenstein), décidant de continuer la Société comme société de droit luxembourgeois et d'inscrire la Société au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

L'assemblée décide également de radier la Société du Registre Public de Vaduz, (Principauté du Liechtenstein), (Öffentlichkeitsregister Liechtenstein), dès que la Société sera inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise sous la dénomination de ELCAMARO S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport sur la valeur de la Société émis par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Marc Muller, préqualifié.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup> : Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ELCAMARO S.A. (ci-après, la «Société»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.



**Art. 3.** L'objet principal de la Société sont les prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée des actionnaires.

## **Titre II: Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III: Assemblées Générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3<sup>e</sup> mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV: Conseil d'Administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V: Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI: Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII: Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII: Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX: Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer le siège social au 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

##### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et de leur donner décharge pour la période où la société était de nationalité du Liechtenstein.

##### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

a) Monsieur Kalle Norberg, consultant, né à Tartu, (Estonie), le 10 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

b) Monsieur Frédéric Muller, employé privé, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

c) Monsieur Laurent Muller, employé privé, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'assemblée décide de nommer comme commissaire:

La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.849.

Les mandats des administrateurs et commissaire expireront lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012.

#### *Huitième résolution*

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice comptable sous l'empire de la législation luxembourgeoise commence le jour du présent et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de spécifier que la situation ayant servi de base au transfert de domicile et au changement de nationalité qui en résulte, auditée par la société anonyme établie sous les lois du Liechtenstein «Accurata Treuhand- und Revisions-Aktiengesellschaft», avec siège social à FL-9495 Triesen, Landstrasse 11, (Principauté du Liechtenstein), correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg.

La société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille cent euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2007, Relation GRE/2007/2093. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007062104/231/586.

(070065125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

### **St Benoit Private Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.766.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2007 que:

- Monsieur Stefano Raguzzoni, employé privé, né le 29 juillet 1964 à Modena (Italie) et demeurant professionnellement en Italie, via Quattro Passi 1/3 - 41043 Formigine et Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant professionnellement 38, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés respectivement administrateurs de catégorie A et B en remplacement Messieurs Giancarlo Raguzzoni et Angelo Gotti, démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007063155/5878/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Marco Belusa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.080.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Carlo Schlessler. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Certifié sincère et conforme

MARCO BELUSA S.A.

MADAS S. à r.l. / LOUV S. à r.l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / M. Limpens

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007063170/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Carlo Gavazzi Impianti Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.532.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire, le 23 avril 2007*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Vincenzo d'Ingianti, administrateur de société, demeurant à Legnano (Italie), administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007062993/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Canalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 88.528.

Il résulte de la décision de l'Assemblée Générale du 12 avril 2007, que:

- Monsieur Dominik Lemberg, résidant à Falkenweg, 10, D-66129 Saarbrücken en Allemagne, est nommé gérant de la société à partir du 1<sup>er</sup> mai 2007,

- Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Luc Boudot, résidant à Bungertstrasse, 43A, D-66798 Wallerfangen en tant que gérant de la société à partir du 30 avril 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063038/1026/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00923. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**BDO Tyburn Lane (Marburg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.467.

*Extrait suite à la cession de parts sociales du 9 mars 2007*

Il résulte de trois contrats de transfert de parts sociales, datés du 9 mars 2007, que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

1. La société VALENCIA HOLDINGS LIMITED, une limited company, en tant que cédant, ayant son siège social à Sir William Place, BGU - St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, enregistrée auprès du Guernsey Companies Registry sous le numéro 41.270, a cédé 250 parts sociales à la société BDO TYBURN LANE BRANDENBURG S.C.A., une société en commandite par actions, en tant que cessionnaire, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.978;

2. La société BIANO LIMITED, une limited company, en tant que cédant, ayant son siège social à Victoria Streets, GBM - IM1 2SH Douglas, Ile de Man, enregistrée auprès du Companies Registry de l'Ile de Man sous le numéro 088863C a cédé 125 parts sociales à la société BDO TYBURN LANE BRANDENBURG S.C.A., une société en commandite par actions, en tant que cessionnaire, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.978;

3. La société BIANO LIMITED, une limited company, en tant que cédant, ayant son siège social au Victoria Streets, GBM - IM1 2SH Douglas, Ile de Man, enregistrée auprès du Companies Registry de l'Ile de Man sous le numéro 088863C a cédé 125 parts sociales à la société LONDON & MARBURG LIMITED, une limited company, en tant que cessionnaire, ayant son siège social au 1, Conduit Street, W1S 2XA Londres, Grande Bretagne, enregistrée auprès England and Wales Companies House sous le numéro 06.027.594.

Par suite des contrats de cession susmentionnés, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
BDO TYBURN LANE BRANDENBURG S.C.A. ....	375
LONDON & MARBURG LIMITED .....	125

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007062990/1035/38.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Malleza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.295.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2007*

1. La société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 114.190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MALLEZA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063207/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.079.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 mai 2007*

- 1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de:
  - Madame Samia Rabia
  - Monsieur Michael Chidiac
  - Monsieur Stephen Lawrencede leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 9 mai 2007.
- 2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer:
  - Madame Samia Rabia, avocat à la Cour, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, comme administrateur A de la Société, avec effet au 9 mai 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.
  - Monsieur Michael Chidiac, chartered investment Surveyor, né le 29 juin 1966, à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, comme administrateur ordinaire de la Société, avec effet au 9 mai 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.
  - Monsieur Stephen Lawrence, directeur de sociétés, né le 11 janvier 1961 à Londres (Royaume-Uni), demeurant 6, ruelle des Chambres Chaudes à CH-1271 Givrins (Suisse), comme administrateur A de la Société, avec effet au 9 mai 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

1. Madame Samia Rabia (administrateur A),
2. Monsieur Stephen Lawrence (administrateur A),
3. Monsieur Pii Ketvel (administrateur A),
4. Monsieur Michael Chidiac (administrateur ordinaire),
5. Monsieur Derek McDonald (administrateur B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062917/280/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03920. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---

**Meridiam MC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.093.

Par la présente, je vous adresse ma démission avec effet à la date mentionnée ci-dessous en tant qu'administrateur de MERIDIAM MC S.A. de toutes mes fonctions au sein de cette structure.

Le 5 février 2007.

P. Buffet.

Référence de publication: 2007063223/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.033.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 avril 2007*

En date du 24 avril 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises.
- d'élire DELOITTE SA. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007063225/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**KINETIKA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.241.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 mars 2007 que neuf mille huit cent soixante-neuf (9.869) parts de la Société ont été cédées à Monsieur Lorenzo Ernesto Ferrari domicilié à Pozzuolo Martesana, Via M. Buonarroti n. 14, Italie par Monsieur Pierernesto Crespi, domicilié à Pozzuolo Martesana (MI)-20060, Via M. Buonarroti n. 14, Italie.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 mars 2007 que vingt-cinq (25) parts de la Société ont été cédées à Monsieur Lorenzo Ernesto Ferrari susmentionné par Monsieur Pietro Signorelli domicilié à Viterbo (VT)-01100, Via Maria S.S. Liberatrice n. 2, Italie.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 mars 2007 que quinze (15) parts de la Société ont été cédées à Monsieur Lorenzo Ernesto Ferrari susmentionné par Monsieur Walter Villa domicilié à Pozzuolo (MI), Via 25 Aprile n. 20, Italie.

Par conséquent, le capital social d'un montant de EUR 32.300,- divisé en trente-deux mille trois cents (32.300) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- est détenu par Monsieur Pierernesto Crespi (2.606), Monsieur Lorenzo Ernesto Ferrari (29.313) et par Monsieur Walter Villa (381).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

F. Brouxel.

Référence de publication: 2007062904/280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.



**Falsa Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.802.

In the year two thousand seven, on the twenty-second day of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company FALSA INVESTMENTS S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 118.802, incorporated by deed of the undersigned notary on August 4, 2006, published in the Mémorial C number 1979 of October 21, 2006.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Valérie Berns, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr Raphael Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either of the category A or of the category B, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.»

2. Amendment of article nine of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a category A director together with a majority of category B directors or by the sole signature of the managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

3. Resignation of the private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. and of the public limited company MONTEREY SERVICES S.A. as directors and discharge.

4. Appointment of Mr Benoit Nasr, company director, born on May 26, 1975 in Charleroi (Belgium), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and of Mr Jean Fell, company director, born on April 9, 1956 in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as directors until the end of the statutory general meeting of 2012.

5. Increase of the directors' number from 3 to 4.

6. Appointment of Mr François Lanners, born on October 3, 1948 in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, as director and chairman of the board of directors until the end of the statutory general meeting of 2012.

7. Attribution of the following categories to the directors:

*Category A directors:*

- Mr Benoit Nasr, company director, born on May 26, 1975 in Charleroi (Belgium), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr Jean Fell, company director, born on April 9, 1956 in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Category B directors:*

- Mrs Elizabeth Le Poidevin, born on August 26, 1954 in Woking (United Kingdom), residing at La Motte Chambers, St. Helier, Jersey, JE11BJ.

- Mr François Lanners, born on October 3, 1948 in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, chairman of the board of directors.

II. The shareholders present and represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The first paragraph of article six of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 6. (paragraph 1).** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either of the category A or of the category B, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.»

*Second resolution*

The article nine of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a category A director together with a majority of category B directors or by the sole signature of the managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

*Third resolution*

Discharge is given to the resigning directors, the private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. and the public limited company MONTEREY SERVICES S.A. for the performance of their mandate.

*Fourth resolution*

Mr Benoit Nasr, company director, born on May 26, 1975 in Charleroi (Belgium), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr Jean Fell, company director, born on April 9, 1956 in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, are appointed as directors until the end of the statutory general meeting of 2012.

*Fifth resolution*

The directors' number is increased from three to four.

*Sixth resolution*

Mr François Lanners, born on October 3, 1948 in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, is appointed as director and chairman of the board of directors until the end of the statutory general meeting of 2012.

*Seventh resolution*

The following categories are attributed to the directors:

*Category A directors:*

- Mr Benoit Nasr, company director, born on May 26, 1975 in Charleroi (Belgium), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr Jean Fell, company director, born on April 9, 1956 in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Category B directors:*

- Mrs Elizabeth Le Poidevin, born on August 26, 1954 in Woking (United Kingdom), residing at La Motte Chambers, St. Helier, Jersey, JE1 1BJ.
- Mr François Lanners, born on October 3, 1948 in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, chairman of the board of directors.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FALSA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.802, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1979 du 21 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphael Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification du premier alinéa de l'article six des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins de la catégorie A ou de la catégorie B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.»

2. Modification de l'article neuf des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'une majorité d'administrateurs de catégorie B ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

3. Démission de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. de leur mandat d'administrateurs et décharge.

4. Nomination de M. Benoit Nasr, administrateur de société, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et de M. Jean Fell, administrateur de société, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg) demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Augmentation du nombre des administrateurs de trois à quatre.

6. Nomination de M. François Lanners, né le 3 octobre 1948 à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7. Attribution des catégories suivantes aux administrateurs:

*Administrateurs de catégorie A:*

- M. Benoit Nasr, administrateur de société, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Jean Fell, administrateur de société, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg) demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Mme Elizabeth Le Poidevin, née le 26 août 1954 à Woking (Grande-Bretagne), demeurant à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey, JE1 1BJ.

- M. François Lanners, né le 3 octobre 1948 à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, président du conseil d'administration.

II. Que les actionnaires présents et représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le premier alinéa de l'article six des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, de la catégorie A ou de la catégorie B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.»

*Deuxième résolution*

L'article neuf des statuts est modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9**. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'une majorité d'administrateurs de catégorie B ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

*Troisième résolution*

Décharge est donnée aux administrateurs démissionnaires la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. pour l'exercice de leur mandat.

*Quatrième résolution*

M. Benoit Nasr, administrateur de société, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et M. Jean Fell, administrateur de société, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

*Cinquième résolution*

Le nombre des administrateurs est augmenté de trois à quatre.

*Sixième résolution*

M. François Lanners, né le 3 octobre 1948 à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, est nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

*Septième résolution*

Les catégories suivantes sont attribuées aux administrateurs:

*Administrateurs de catégorie A:*

- M. Benoit Nasr, administrateur de société, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- M. Jean Fell, administrateur de société, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Mme Elizabeth Le Poidevin, née le 26 août 1954 à Woking (Grande-Bretagne), demeurant à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey, JE1 1BJ.
- M. François Lanners, né le 3 octobre 1948 à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, président du conseil d'administration.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Berns, R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2007. Relation GRE/2007/1403. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007062643/231/216.

(070065685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

**Socoges, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 31.672.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2006*

Les mandats d'administrateurs de Madame Josette Blake, de Messieurs Christophe Blondeau et Pierre Galand et de Monsieur Nordine Nijar, commissaire, viennent à échéance lors de la présente Assemblée. L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats qui viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Certifie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007063405/1759/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Damovo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 81.250.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 mai 2007*

- Monsieur Colm Smith, expert-comptable, né le 16 novembre 1974 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 mai 2007.  
Pour extrait sincère et conforme  
DAMOVO II S.à r.l.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007063195/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.172.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 4 mai 2007*

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg n° B 64.474, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a démissionné de son mandat d'administrateur B.

2. Monsieur Carl Speecke, employé privé, né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2007.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour CS ITALIAN OPPORTUNITIES NO. 1 (PPL) S.à r.l.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007063214/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 18, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 117.344.

—  
*Extrait des décisions du conseil de gérance prises en date du 27 avril 2007*

Le siège social a été transféré de 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 18*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007063274/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Shanna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 111.704.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2007*

1, La société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 114.190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour SHANNA S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063208/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Privileged Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 84.173.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 19 mars 2007*

En date du 19 mars 2007, le Conseil d'Administration a pris acte de la cooptation de Mme Sylvia van de Kamp-Vergeer, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Sicav en remplacement de M. Erik Jens, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, démissionnaire de ses fonctions en date du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour PRIVILEGED INVESTORS*

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063407/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Gorbio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 111.309.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2007*

1. La société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 114.190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GORBIO S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063210/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Damovo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 81.250.

1. Monsieur Maurizio Bottinelli a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Bertrand Pivin a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Michael Collins démissionné de ses mandats de gérant et de président du conseil de gérance.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Pour avis sincère et conforme

DAMOVO II S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063193/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**PVI Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 127.983.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of April.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TARRAGONA S.A., having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, recorded with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number 98.255.

here represented by Ms Doris Marliani, private employee, having her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is to grant one loan of an amount of one million euros (EUR 1,000,000,-) to CENTURIA PVI SARL with its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

The purpose of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of PVI CAPITAL S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least or by the sole partner.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In case of several partners and in the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors of the partners, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager and or in case of several managers, by the signature of any two managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.



The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII, notably articles 200-1 and 200-2 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
TARRAGONA S.A., prenamed . . . . .	500

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *General meeting of partners*

The above named person represented as stated hereabove, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg.
2. The following persons are appointed, for an indefinite period, as managers of the Company:
  - Ms Doris Marliani, private employee, born on 15th November 1973, in Hayange (France), having her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg and;
  - Ms Bouchra Akhertous, private employee, born on 8th October 1974, in Mont-Saint-Martin (France), having her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
  - Mr Eddy Dôme, private employee, with professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, born on 16th August 1965 in Waremmé.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TARRAGONA S.A., ayant son siège à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 98.255,

ici représentée par Mademoiselle Doris Marliani, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la l du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'octroyer un prêt unique d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à CENTURIA PVI S. à r.l. avec siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

L'objet de la Société est également la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de PVI CAPITAL S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(ent) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique, ou dans le cas où il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts souscrites
TARRAGONA S.A., susmentionnée . . . . .	500

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et la comparante représentée comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Doris Marliani, employée privée, née le 15 novembre 1973, à Hayange (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg et;

- Mademoiselle Bouchra Akhertous, employée privée, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

- Monsieur Freddy Dôme, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, né le 16 août 1965 à Varemme.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Marliani, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, Relation: LAC /2007/6858. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007063325/202/342.

(070066526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

### **Tunistex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.991.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société ZWILL BETEILIGUNGEN A.G., une société de droit suisse, ayant son siège social au 4a, St. Antonsgasse, CH-6301 Zug,

ici représentée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Zug, le 13 avril 2007.

2.- Monsieur Giancarlo Codoni, économiste, avec adresse professionnelle au 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano, ici représenté par Mademoiselle Geneviève Baue, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, le 13 avril 2007.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: TUNISTEX S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances

certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 14 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, un samedi ou un dimanche, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1.- ZWILL BETEILIGUNGEN A.G., prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	3.099
2.- Monsieur Giancarlo Codoni, prénommé, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, avenue Pasteur, 3.

2.- Monsieur Nicola Tramezzani, économiste, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, 1, Riva Albertolli.

3.- La société anonyme S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

La société anonyme S.G.A. SERVICES S.A., prénommée, est nommé Président du Conseil d'Administration.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Eric Herremans, consultant, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.



*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2012.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Schmit, G. Baue, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 2 mai 2007, Relation: EAC/2007/4495. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007063831/239/174.

(070066876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Accipiter Holdings (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.499.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ACCIPITER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, registered with EQUITY TRUST (BVI) LTD under number 523658, having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 May 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ACCIPITER HOLDINGS (LUXEMBOURG) (hereinafter the «Company»), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register, section B under number 111.499, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on 20 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 254, on 4 February 2006. The articles of incorporation and have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to amend the articles of incorporation of the Company to include a new article 6 and renumbering of all subsequent articles of the articles of incorporation of the Company accordingly.
2. Decision to amend and restate article 8 of the articles of incorporation of the Company.
3. Decision to amend and restate article 9 of the articles of incorporation of the Company.
4. Decision to amend and restate article 10 of the articles of incorporation of the Company.
5. Decision to amend and restate the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company.
6. Decision to amend and restate article 13 of the articles of incorporation of the Company.
7. Decision to amend and restate article 14 of the articles of incorporation of the Company.
8. Decision to amend and restate the first paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company.
9. Decision to amend and restate article 16 of the articles of incorporation of the Company.
10. Decision to amend and restate article 17 of the articles of incorporation of the Company.
11. Decision to amend and restate the first paragraph of article 18 of the articles of incorporation of the Company.

12. Decision to accept the resignation of Mr Alain Peigneux as director of the Company and to grant him discharge for the execution of his mandate.

13. Decision to ratify the co-opting and the appointment of Ms Catherine Koch as director of the Company, co-opted in replacement of Mr Alain Peigneux.

14. Decision to revoke Mr Daniel Adam, Ms Catherine Koch and NUTAN (MANAGEMENT) S.A. as directors of the Company and to grant them discharge for the execution of their mandates.

15. Decision to appoint DOMELS S.à r.l. as sole director of the Company.

16. Decision to acknowledge the appointment of Mr Daniel Adam as permanent representative of DOMELS S.à r.l. in its function as director of the Company.

17. Miscellaneous.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to amend the articles of incorporation of the Company to include a new article 6 which shall read as follows:

« **Art. 6.** The Company may have one or several shareholders. The death, bankruptcy, insolvency or dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not cause the dissolution of the Company.»

As a consequence of such amendment, the general meeting decides to renumber all subsequent articles of the articles of incorporation of the Company accordingly.

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend and restate article 8 of the articles of incorporation, so that such article shall henceforth read as follows:

**«C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder**

**Art. 8.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly. Written record is kept of the resolutions of the sole shareholder.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be. It shall also be convened upon request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.»

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend and restate article 9 of the articles of incorporation of the Company, so that such article shall henceforth read as follows:

« **Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th of April at 11 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a general meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by cable, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which do not show only (i) a vote in favour of or (ii) against the proposed resolution, or (iii) an abstention are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.»

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend and restate article 10 of the articles of incorporation of the Company, so that such article shall henceforth read as follows:

« **Art. 10.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first general meeting of shareholders following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.»

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolves to amend and restate the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, so that such article shall henceforth read as follows:

« **Art. 11.** The board of directors elects from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or the sole director, as the case may be, and of the shareholder (s).»

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolves to amend and restate article 13 of the articles of incorporation of the Company, so that such article shall henceforth read as follows:

« **Art. 13.** The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or a resolution of the sole shareholder, as the case may be, fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors, or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.»

#### *Seventh resolution*

The general meeting resolves to amend and restate article 14 of the articles of incorporation of the Company, so that such article shall henceforth read as follows:

« **Art. 14.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one, by the joint signature of two directors, and in all cases by the signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the sole director or the board of directors, as the case may be, or by the Company.»

*Eighth resolution*

The general meeting resolves to amend and restate the first paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company, so that such article shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.»

*Ninth resolution*

The general meeting resolves to amend and restate the first paragraph of article 16 of the articles of incorporation of the Company, so that such article shall henceforth read as follows:

« **Art. 16.** The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.»

*Tenth resolution*

The general meeting resolves to amend and restate article 17 of the articles of incorporation of the Company, so that such article shall henceforth read as follows:

« **Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, upon recommendation of the sole director or the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.»

*Eleventh resolution*

The general meeting resolves to amend and restate the first paragraph of article 18 of the articles of incorporation of the Company, so that such article shall henceforth read as follows:

« **Art. 18.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided by a general meeting of shareholders, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.»

*Twelfth resolution*

The general meeting acknowledges and accepts the resignation of Mr Alain Peigneux as director of the Company and grants him full discharge for the exercise of his mandate.

*Thirteenth resolution*

The general meeting ratifies the co-opting and appointment of Ms Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France and residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, as director of the Company in replacement of Mr. Alain Peigneux with effect as of 28 February 2007.

*Fourteenth resolution*

The general meeting revokes, with immediate effect, Mr Daniel Adam, Ms Catherine Koch and NUTAN (MANAGEMENT) S.A. as directors of the Company and grants them full discharge for the exercise of their mandates.

*Fifteenth resolution*

The general meeting appoints, with immediate effect, DOMELS S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.715, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, as sole director of the Company until the annual ordinary general meeting of shareholders to be held in the year 2008.

*Sixteenth resolution*

The general meeting acknowledges that the Company has a sole shareholder following to a share transfer agreement dated 10 April 2007.

The general meeting acknowledges the resolution of the sole shareholder of DOMELS S.à r.l. as of 7 May 2007 attached hereto, appointing Mr Daniel Adam as permanent representative of DOMELS S.à r.l. in its function as sole director of the Company in accordance with Art. 51bis of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ACCIPITER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du EQUITY TRUST (BVI) LTD sous le numéro 523658, ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mai 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ACCIPITER HOLDINGS (LUXEMBOURG) (ci-après la «Société»), une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.499, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de notaire soussigné en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 254, en date du 4 février 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé toute notification, l'assemblée générale des actionnaires est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de modifier les statuts de la société afin d'y ajouter un nouvel article 6 ainsi que la modification de la numérotation des articles subséquent des statuts de la Société.
2. Décision de modifier et de reformuler l'article 8 des statuts de la Société.
3. Décision de modifier et de reformuler l'article 9 des statuts de la Société.
4. Décision de modifier et de reformuler l'article 10 des statuts de la Société.
5. Décision de modifier et de reformuler le premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société.
6. Décision de modifier et de reformuler l'article 13 des statuts de la Société.
7. Décision de modifier et de reformuler de l'article 14 des statuts de la Société.
8. Décision de modifier et de reformuler le premier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société.
9. Décision de modifier et de reformuler l'article 16 des statuts de la Société.
10. Décision de modifier et de reformuler l'article 17 des statuts de la Société.
11. Décision de modifier et de reformuler le premier paragraphe l'article 18 des statuts de la Société.
12. Décision d'accepter la démission de M. Alain Peigneux en tant qu'administrateur de la Société et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat.
13. Décision de ratifier la co-optation et nomination de Mme Catherine Koch en tant qu'administrateur de la Société, co-optée en remplacement de Monsieur Alain Peigneux.
14. Décision de révoquer Monsieur Daniel Adam, Madame Catherine Koch et NUTAN (MANAGEMENT) S.A. en tant qu'administrateurs de la Société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.
15. Décision de nommer DOMELS S.à r.l. en tant qu'administrateur unique de la Société.
16. Décision d'approuver la nomination de Monsieur Daniel Adam en tant que représentant permanent de DOMELS S.à r.l. en sa qualité d'administrateur de la Société.
17. Divers.

Puis, l'assemblée générale des actionnaires après délibération, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société afin d'y inclure un nouvel article 6, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, la faillite, l'insolvabilité ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire), ne saurait entraîner la dissolution de la Société.»

Comme conséquence d'une telle modification, l'assemblée générale décide de modifier la numérotation des articles suivants des statuts de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler l'article 8 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

#### **«C. Assemblée générale des actionnaires - Résolutions de l'actionnaire unique**

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a seulement un actionnaire, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira conformément. Une preuve écrite des résolutions de l'actionnaire unique sera établie.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou, selon le cas, par son administrateur unique. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social. De plus, des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de tenue de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler l'article 9 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Grand-Duché Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30<sup>ème</sup> jour du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication permettant à la personne de s'identifier, est considéré comme étant présent aux fins de calcul des quorum et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire pourra voter au moyen de formulaires de vote envoyés par lettre ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires pourront seulement utiliser les formulaires mis à disposition par la Société contenant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale des actionnaires, l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, les propositions soumises pour décision à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir de voter pour chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote qui ne montreraient qu'un vote (i) en faveur, ou (ii) contre la résolution proposée, ou (iii) une abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils font référence.

Dans la mesure que la loi ne dispose pas autrement, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler l'article 10 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, si la Société est constituée par un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être

administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle la Société a constatée que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs, ou, selon le cas, l'administrateur unique, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs, ou, selon le cas, l'administrateur unique, pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, dans les conditions prévues par la loi.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler le premier alinéa de l'article 11 des statuts de la Société, lequel alinéa aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique, et des actionnaire(s).»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler l'article 13 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13.** Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires ou, selon le cas, toute résolution de l'administrateur unique, sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler l'article 14 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 14.** La Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique, ou dans l'hypothèse où il existerait plus qu'un, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou dans tous les cas par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique ou, selon le cas, le conseil d'administration, ou par la Société.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler le premier alinéa de l'article 15 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires ou, selon le cas, l'actionnaire unique, désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, sa/leurs rémunérations et la durée de ses/leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler l'article 16 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.»

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler l'article 17 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires ou, selon le cas, l'actionnaire unique, déterminera, sur proposition de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés par l'administrateur unique ou le conseil d'administration en conformité avec les conditions prévues par la loi.»

*Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler le premier alinéa de l'article 18 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Sauf provisions contraires de l'assemblée générale des actionnaires, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour le paiement des dettes et la réalisation des actifs de la Société.»

*Douzième résolution*

L'assemblée générale accepte et approuve la démission de Monsieur Alain Peigneux en tant qu'administrateur de la Société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

*Treizième résolution*

L'assemblée générale ratifie la cooptation et nomination de Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, demeurant au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, co-optée en remplacement de Monsieur Alain Peigneux avec effet à partir de 28 février 2007.

*Quatorzième résolution*

L'assemblée générale révoque, avec effet immédiat, Monsieur Daniel Adam, Madame Catherine Koch et NUTAN (MANAGEMENT) S.A. en tant qu'administrateurs de la Société et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Quinzième résolution*

L'assemblée générale nomme, avec effet immédiat, DOMELS S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.715, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant qu'administrateur unique de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires laquelle se tiendra en l'année 2008.

*Seizième résolution*

L'assemblée générale constate que la Société compte un seul actionnaire suite à un contrat de transfert d'action en date du 10 avril 2007.

L'assemblée générale approuve la résolution ci-joint de l'actionnaire unique de DOMELS S.à r.l. en date du 7 mai 2007 nommant Monsieur Daniel Adam en tant que représentant permanent de DOMELS S.à r.l. en sa qualité d'administrateur unique de la Société conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Olliges, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2007, Relation: EAC/2007/4902. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007063833/239/420.

(070067207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.



**New Aster S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.718.675,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007063904/242/13.

(070067085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

---

**Privileged Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.173.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 décembre 2006*

En date du 29 décembre 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer comme nouveaux membres du Conseil d'Administration, Mme Claire Collet-Lambert, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, M. Jean-François Fortemps, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et M. Jean Pfeiffenschneider, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PRIVILEGED INVESTORS

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063408/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Rodelux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.384.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Gérard Birchen, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur René Emmanuel Paul Rentiers, Administrateur
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour RODELUX S.A.

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007063217/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Star Parks Lorraine Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.884.

In the year two thousand and seven, on the twenty second day of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1) the company PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, with registered office at 56, Conduit Street, W1R 9FD London, United Kingdom,

2) the company PALAMON EUROPEAN EQUITY B LP, with registered office at 56, Conduit Street, W1R 9FD London, United Kingdom,

3) the company PALAMON EUROPEAN EQUITY C LP, with registered office at 56, Conduit Street, W1R 9FD London, United Kingdom,

4) the company PALAMON EUROPEAN EQUITY D LP, with registered office at 56, Conduit Street, W1R 9FD London, United Kingdom,

5) the company PALAMON EUROPEAN EQUITY GMBH & CO. BETEILIGUNGS KG, with registered office at 27, Pienzenauerstrasse, D-81679 Munich, Germany,

6) the company MORGAN STANLEY AIP, GLOBAL DIVERSIFIED FUND, LP, with registered office at One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, United States of America,

7) the company MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND I LP, with registered office at One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, United States of America,

8) the company WEYERHAEUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST, with registered office at 336 Weyerhaeuser Way, Federal Way, Seattle 98003, United States of America,

9) the company AURORA CAYMAN LIMITED, with registered office at 309 Ugland House, Cayman Island, all nine here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of nine proxies given under private seal.

Such proxies having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, duly represented by Mr Paul Marx, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B number 100.884, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 30, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 722 of July 13, 2004.

II.- That the capital of the private limited company STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (25.-) each.

III.- That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG S.à r.l. and that they have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The shareholders decide to dissolve the company and to liquidate its assets.

*Second resolution*

The shareholders decide to appoint the company GENLICO LIMITED, with registered office at 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the «International Companies Act» of the British Virgin Islands under number 608721, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

*Third resolution*

The shareholders give discharge to the managers, the private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. and Mr Ron E. Bell, for the performance of their mandate.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) la société PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, ayant son siège social à 56, Conduit Street, W1R 9FD Londres, Royaume-Uni,

2) la société PALAMON EUROPEAN EQUITY B LP, ayant son siège social à 56, Conduit Street, W1R 9FD Londres, Royaume-Uni,

3) la société PALAMON EUROPEAN EQUITY C LP, ayant son siège social à 56, Conduit Street, W1R 9FD Londres, Royaume-Uni,

4) la société PALAMON EUROPEAN EQUITY D LP, ayant son siège social à 56, Conduit Street, W1R 9FD Londres, Royaume-Uni,

5) la société PALAMON EUROPEAN EQUITY GMBH & CO. BETEILIGUNGS KG, ayant son siège social à 27, Pienzenauerstrasse, D-81679 Munich, Allemagne,

6) la société MORGAN STANLEY AIP, GLOBAL DIVERSIFIED FUND, LP, ayant son siège social à One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, Etats-Unis d'Amérique,

7) la société MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND I LP, ayant son siège social à One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, Etats-Unis d'Amérique,

8) la société WEYERHAEUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST, ayant son siège social à 336 Weyerhaeuser Way, Federal Way, Seattle 98003, Etats-Unis d'Amérique,

9) la société AURORA CAYMAN LIMITED, ayant son siège social à 309 Uglund House, Iles Cayman, toutes les neuf ici représentées par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de neuf procurations sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, dûment représentées par Monsieur Paul Marx, préqualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.884, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 722 du 13 juillet 2004.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune.

III.- Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée STAR PARKS LORRAINE LUXEMBOURG S.à r.l. et qu'elles ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associées décident de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

*Deuxième résolution*

Les associées décident de nommer la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au «International Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

*Troisième résolution*

Les associées donnent décharge aux gérants, la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et Monsieur Ron E. Bell, pour l'exercice de leur mandat.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2007. Relation GRE/2007/1404. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007062112/231/122.

(070065267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

**MeesPierson Privileged Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.173.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> juin 2006*

En date du 1<sup>er</sup> juin 2006, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission, à compter de ce jour, de M. Theo Nijssen, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MeesPierson PRIVILEGED INVESTORS

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063409/584/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04499. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Holter Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007063905/239/12.

(070067203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**Kalkalit-Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.375.

*Extrait sincère et conforme des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la société datées du 14 mai 2007*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée ratifie et confirme en date de ce jour la décision prise par le Gérant Unique de la société en date du 28 novembre 2005, relative à la nomination pour une durée indéterminée de la société AUDEX S.à r.l., enregistrée au Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.276, avec siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprise de la société est acceptée.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

*KALKALIT-LUX 3 S.à r.l.*

ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

*Gérant*

Mr. C. Rath

*Gérant*

Référence de publication: 2007063457/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04355. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070066207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**AZ Electronic Materials Taiwan Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.300.400,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.426.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*AZ Electronic Materials Taiwan Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007068683/5776/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06845. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070010050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**AZ Electronic Materials Taiwan Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.300.400,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.426.

Le bilan et l'annexe au au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*AZ Electronic Materials Taiwan Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007068685/5776/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06843. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070010047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**Bristol (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 72.186.720,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.970.

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat in der am 1. Dezember 2006 stattgefundenen außergewöhnlichen Hauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

Bestätigung der Demissionen von Herrn Michael McDonald, Herrn Claude Steinmetz und Herrn Jacquot Schwertzer von ihren Geschäftsführermandaten der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Dezember 2006 und Bestellung folgender, neuer Geschäftsführer mit unbegrenzter Mandatsdauer mit Wirkung zum 1. Dezember 2006:

a.) Herr Stuart MacNab, Geschäftsführer, geboren am 6. Mai 1964 in Irvine (Vereinigtes Königreich), wohnhaft in 6 Station Rise, Lochwinnoch, PA12 4NA, Schottland.

b.) Frau Jane Egan, Geschäftsführer, geboren am 25. August 1970 in Greenock (Vereinigtes Königreich), wohnhaft in 11 McCrorie Place, Kilbarchan, Renfrewshire, PA10 2BF, Schottland.

c.) Herr Anthony Schofield, Geschäftsführer, geboren am 6. Juni 1959 in Bolton (Vereinigtes Königreich), wohnhaft in Lomond House, 9 Zetland Place, Edinburgh EH5 3HU, Schottland.

Für Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007068707/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

**M.A.P. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007068693/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07612. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**Proditech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 101.936.

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRODITECH S.A., ayant son siège social à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmett, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.936, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1227 du 24 décembre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2133 du 15 novembre 2006,

ayant un capital social fixé à trente-deux mille cinq cents euros (32.500,- EUR), représenté par trois cent vingt-cinq (325) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Prodigio, dessinateur industriel, demeurant à Barchon, (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Batardy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Raymonde Weber, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes prestations de services administratifs ainsi que toutes activités de dessin industriel.

La société a en outre pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

## 2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

### Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1<sup>er</sup>.

### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Prodigio, S. Batardy, R. Weber, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2007. Relation GRE/2007/1478. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007062650/231/64.

(070065746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

### **Prefin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.007.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Gérard Birchen, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Yves Rentiers, Administrateur
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour PREFIN S.A.

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007063218/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**Inreca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 103.380.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association

Signature.

Référence de publication: 2007068713/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05896. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

---

**Mineta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 17.957.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2006*

Les mandats d'administrateurs de Madame Josette Blake, de Messieurs Christophe Blondeau et Pierre Galand et de Monsieur Nordine Nijar, commissaire, viennent à échéance lors de la présente Assemblée. L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats qui viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Certifie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007063403/1759/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03598. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

---

**Neovalens, Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 96.672.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 24 avril 2007*

1. L'assemblée décide de remplacer deux de ses administrateurs actuels, à savoir: monsieur Marco Peretti et madame Elena Gillio à compter du 24 avril 2007.

L'assemblée décide de nommer au mandat d'administrateurs jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes établis au 31 décembre 2006 les personnes suivantes:

- Maître Michaël Dandois, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Maître Antoine Meynial, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Mademoiselle Nathalie Jacquemart, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

2. L'assemblée décide de mettre fin au mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Peretti Marco, demeurant au 7, rue de Bertrange, L-8216 Mamer à compter du 24 avril 2007.

3. L'assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux comptes actuel, AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes établis au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007062997/2374/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

---